

Licence FFVoile et Espace licencié

La FFVoile est une fédération de clubs, c'est pourquoi la prise d'une licence s'effectue uniquement auprès d'un club affilié. En vous inscrivant dans un club, vous bénéficiez de ses offres, d'une licence, et vous débutez votre participation à la vie associative de celui-ci. Vous devenez par la même occasion un acteur du développement de votre sport.

Je développe mon sport dans mon club

Être licencié, c'est intégrer la grande famille de la voile et partager les valeurs de mon sport.

Je supporte les Equipes de France et les meilleurs navigateurs Français

Je bénéficie d'avantages exclusifs

- **Je participe à la vie associative** et j'échange avec d'autres passionnés
- **J'accède aux différentes offres** proposées par mon club (cours collectifs, particuliers, écoles de croisière, jeunes enfants, location, coaching plaisance, mouillage, restauration...)
- **Je bénéficie d'une organisation sportive structurée**, garantissant l'équité et me permettant de me mesurer aux autres et d'obtenir un classement
- **Je bénéficie d'une offre de régates diversifiées** (plus de 6 000 épreuves)
- **J'accède à des formations qualifiantes** pour devenir moniteur, arbitre, dirigeant...
- **J'active mes avantages** concrets via mon Espace Licencié (licence dématérialisée, garanties d'assurances, offres partenaires...)
- **Je profite de remises** dans le réseau des Points Location

La licence "dématérialisée"

La licence FFVoile a connu depuis 2010 une évolution majeure.

En plus de la licence traditionnelle bien évidemment toujours en application, chaque licencié pourra bénéficier d'une licence « dématérialisée » disponible sur son espace licencié, appelée couramment la licence 2.0.

Qu'est-ce que la licence 2.0 ?

La licence 2.0 est un document pdf représentant la licence informatiquement et qui permet au licencié de l'imprimer autant de fois qu'il le souhaite et qui a la même valeur qu'une licence traditionnelle.

Qu'est-ce que l'espace licencié ?

L'espace licencié correspond à un espace communautaire sur le site internet de la FFVoile réservé aux licenciés de la FFVoile via la saisie d'un code d'accès. Chaque licencié y retrouvera notamment son palmarès, son classement et de nombreux services exclusif à son statut de licencié FFVoile.

Comment obtenir ses identifiants à l'espace licencié ?

Un licencié qui souscrit à la licence auprès d'un club de la FFVoile laisse son adresse email et reçoit automatiquement un courriel indiquant ses identifiants à l'espace licencié.

Accédez à l'espace licencié sur <http://licencie.ffvoile.fr>

Licence et certificat médical :

Une évolution législative et réglementaire récente a modifié le cadre juridique relatif au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Votre licence 2017 est par défaut une Licence Club Adhésion, permettant d'être licencié sans certificat médical mais ne permettant pas la pratique sportive en compétition.

Vous avez la possibilité de transformer à tout moment votre Licence Club Adhésion en Licence Club Pratiquant ou Licence Club Compétition en enregistrant/scannant à partir de votre espace licencié votre certificat médical pour la pratique ou la compétition.

Si vous ne pouvez pas effectuer cette démarche, nous vous invitons à prendre contact avec votre club.

Vous pouvez également présenter ponctuellement, au moment de la pratique de votre activité voile ou lors de l'inscription à une régata, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile (en compétition le cas échéant) vous permettant d'avoir une pratique sportive avec votre Licence Club Adhésion.

Il est donc très important que les licenciés fréquentent et renseignent leur espace licencié sur le site de la FFvoile.

Chaque début de saison, vous pouvez donc :

- vous informer sur les garanties d'assurance de la licence FFVoile.**
- charger votre certificat médical sur votre espace licencié.**
- télécharger votre licence FFVoile, en cas de perte ou d'oubli de votre licence vous pouvez la télécharger autant de fois que nécessaire...**

- **mettre à jour vos coordonnées téléphoniques et mail.**
- **ajouter votre photo.**
- **choisir de recevoir ou non les informations de la FFVoile et de ses partenaires ainsi que la newsletter mensuelle de la voile légère.**

Pour les coureurs jeunes

- sélectionnés pour le Championnat de Bretagne (par les listes performances établies par les CDV bretons)
- des centres d'entraînement départementaux,
- des centres labellisés d'entraînement
- des différents collectifs FFVoile, (bleuets, France jeune etc)

Renseigner son espace licencié est très important. Les informations que vous mettez à jour figurent sur le SIS : le suivi individualisé du sportif de la FFVoile.

Cet espace permet de mettre à jour quelques informations personnelles notamment vos tailles, poids. (Indispensable pour la dotation vestimentaire pour les championnats de France)

Dès lors qu'un licencié a une fiche de détection renseignée par les entraîneurs, sur son espace licencié, un onglet "Suivi Individualisé du Sportif" s'ajoute à la liste des onglets rouges sur l'espace licencié.

En cliquant alors sur cet onglet, puis sur "modifier ces informations", le licencié peut alors renseigner toutes ses infos perso, dont ses tailles de vêtements.

D'où l'importance des listes performances (liste des coureurs habilités à disputer le Championnat de Bretagne), établies en décembre (lors de la Commission Sportive) par les CDV bretons. Cette mise en liste performance est assortie d'une fiche détection à renseigner sur le site du suivi individualisé du sportif:

<http://www.ffvoile.fr/ffv/VieAthlete/SIS/evaluation.aspx>

C'est également à travers cet espace que vous pouvez postuler aux Pôles France en Voile olympique.